

ALIMENTATION

S'alimenter proprement, sans risque d'étouffement et de problème pour sa santé.

N.B. Le descripteur inclut les repas et les collations

- D'amener le repas à la chambre de l'utilisateur fait partie du service. « Préparer et assurer le service des repas » qui est un service attendu de toutes ressources.
- L'action de couper, hacher, mettre en purée, etc., la nourriture fait partie de la préparation des repas qui est un service attendu de toutes ressources. Si elle doit le faire (transformer, modifier la texture des aliments) parce qu'un professionnel a recommandé des ajustements vu les problèmes de santé de l'utilisateur, on doit cocher (5) au descripteur Physique (soins) « accompagner un utilisateur présentant un risque ou une difficulté dans les moyens recommandés par un professionnel ».
- Si pour un utilisateur, lorsque la nourriture est en purée (ce qui devient l'adaptation), la ressource n'a qu'une légère vérification (2) à faire auprès de celui-ci, nous cochons (2). À cause de cette adaptation, la ressource a confiance que l'utilisateur va s'alimenter sans risque d'étouffement et de problème pour sa santé.
- Le fait qu'un utilisateur soit diabétique ou qu'il ait un problème de santé n'appelle pas nécessairement (automatiquement) un service d'intensité élevée sous Alimentation. On doit cocher ce qui est demandé à la ressource selon les besoins de l'utilisateur en lien avec le descripteur. Il se peut que l'utilisateur ait simplement besoin d'une légère vérification lorsqu'il s'alimente.

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'utilisateur concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »

- L'utilisateur qui manque d'intérêt face à la nourriture et qui mange peu, la ressource doit le « stimuler, surveiller » (3) afin qu'il s'alimente. Il faut voir, dans certains cas, s'il n'y a pas aussi un service à rendre au niveau de la conduite (émotions).
- L'utilisateur qui mange à part du groupe, car malproprement, la ressource a « encadré » (3).
- Aller chercher l'utilisateur mobile pour le repas, la ressource doit « rappeler » (3).
- L'utilisateur qui connaît ses restrictions alimentaires et se conforme à son régime, mais qui a besoin d'« aide » pour lire les étiquettes, la ressource « Aide, surveillance,... » (3).

Probablement que cet usager a déjà eu besoin que la ressource lui « apprenne » (7) ses restrictions alimentaires et comment s'y conformer, mais ça semble maintenant acquis.

- La ressource qui doit « surveiller » (3) ce que mange l'utilisateur et doit donner de l'assurance lorsque l'alimentation est incomplète à l'utilisateur qui est réfractaire « accompagne l'utilisateur présentant une difficulté » (6) au descripteur de l'alimentation. Probablement aussi qu'au descripteur Physique (soins) elle devra « accompagner l'utilisateur dans les moyens recommandés par un professionnel » (5).
- L'utilisateur présentant un déficit cognitif qui mange très malproprement, la ressource doit être auprès de lui et faire plusieurs rappels sur la façon de faire en plus de l'« encadrer » (3) au niveau de l'espace, on coche (7) « Apprendre à un usager présentant un risque ou une difficulté à s'alimenter » ou 6 « Accompagner un usager présentant un risque ou une difficulté à s'alimenter » selon la capacité

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'utilisateur concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »

d'apprentissage de l'utilisateur et l'objectif poursuivi. Idem pour l'utilisateur qui a tendance à engouffrer les aliments et risque d'étouffement.

- La ressource qui doit être auprès de l'utilisateur pour lui présenter les ustensiles, lui mettre dans la main afin qu'il s'alimente, elle « amorce le geste afin que l'utilisateur présentant un risque ou une difficulté s'alimente » (8).
- La ressource qui doit barrer les armoires de cuisine, ne pas laisser de nourriture à vue, exercer une surveillance accrue auprès de l'utilisateur, car celui-ci fouille dans les poubelles, ne rien laisser sur la table lors du repas et en dehors des heures de repas, servir une seule assiette, intervenir fréquemment auprès de l'utilisateur, car fouille dans les assiettes des autres, se munir d'un détecteur de mouvement à la cuisine, car l'utilisateur tente de prendre de la nourriture la nuit. Elle doit « contrôler l'alimentation » (11) de cet utilisateur. Même si cet utilisateur n'a pas de problème actuellement sur sa santé, il en présente un risque. Probablement que cet utilisateur sera aussi en difficulté au niveau de la conduite.

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'utilisateur concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »